



CROS
NORMANDIE

Nicolas MARAIS

Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2023

CENTRE SPORTIF NORMAND À HOULGATE

Présents : Mesdames et messieurs ALLANO, BELTRAME, CHRISTOPHE, CORVEE, GALLIOT, GOUZY, GOSELIN, LAINE, LECERF, MARAIS, OLIVIER, SKAZA, VOIRIOT.

En visio : Messieurs BOUTRON, ISTIN, MESNILDREY.

Invité : Philippe CLEMENT, Mouvement Associatif Normandie

Excusés : Mesdames et messieurs BOUCHER, DEVERGEE, DESHAYES, HENRI, LASTEL, OSOUF, MARQUIS, OUVRY, RAMARQUES, THIEBOT, VALLOGNES.

Salariés présents : Dorian PAWUTIAK, William BINET, Aurore JARRY et Sandrine GERVAIS.

Salariés excusés : Pierre DEHAEN, Johann PETIT, Shirley LACROIX.

Nicolas MARAIS ouvre le CA en excusant les absents et précisant la participation de membres par visio conférence. Il salue la présence de Philippe CLEMENT du Mouvement Associatif.

En introduction, quelques questions diverses sont traitées :

- Modification du calendrier administratif :

Afin de tenir compte de l'organisation de la Foire Internationale de Rouen, il est proposé de reporter l'AG 2024 du CROS au 11 avril 2024 (à la Maison des Sports du Calvados à Hérouville Saint-Clair).

- Validé à l'unanimité.

- Déménagement du site de Caen :

Il est rappelé que le site de Caen du CROS emménagera dans la nouvelle Maison départementale des sports du Calvados fin janvier. Cela entraînera la modification du siège social (déjà validé en AG en 2023). Il est demandé d'autoriser le BE à prendre toute décision pour se séparer du matériel du site de Caen (mobilier essentiellement qui peut être cédé à des associations). Une période courte de fermeture du site de Caen le temps du déménagement (délai nécessaire pour le changement de numéro de téléphone, la connexion internet des différents PC) est à prévoir.

1. Désignation de Nicolas Marais pour représenter le CROS au CESER Normandie

Dans la continuité du mandat précédent, le CA valide la représentation du CROS au CESER par Nicolas MARAIS.

2. Nouvelle organisation de la répartition des subvention ANS

Hervé LAINÉ présente le principe d'organisation de l'ANS-PSF à compter de 2024 pour les CROS et CDOS. Selon les directives du CNOSF (qui devraient être validé début décembre), 2 commissions sont à prévoir :

- Commission d'instruction composée par un représentant salarié par CDOS et CROS en plus de la représentante territoriale du CNOSF (Aurore JARRY) soit 7 personnes au total.
- Commission d'attribution composée d'un élu par CDOS et CROS soit 6 personnes au total.

Nicolas MARAIS se dit satisfait de la mise en place de ce dispositif déjà mis en place par les fédérations depuis plusieurs années. Il propose que le salarié du CROS soit Johann PETIT qui a déjà l'habitude de traiter les dossiers de demandes de subventions.

Hervé LAINÉ annonce que le Conseil des présidents souhaite déroger à la règle du CNOSF en ayant une commission d'instruction composée d'un élu et un salarié par structure. Nicolas affirme qu'il ne souhaite pas que la règle du CNOSF ne soit pas appliquée.

Alain GOUPY intervient pour argumenter pour la proposition du Conseil des Présidents et s'ensuit des échanges sur la composition de la commission d'instruction.

Olivier ISTIN souligne qu'il peut être utile en amont de la commission d'instruction de préciser la note de cadrage nationale de l'ANS en tenant compte du contexte local.

Nicolas MARAIS confirme son souhait d'une commission d'instruction composée de salariés avec Johann PETIT pour le CROS. Pour la commission d'attribution, les décisions se feront à la majorité des 6 membres (5 CDOS et 1 CROS).

Alain GOUPY tient à ce que soit noté que c'est la position du CROS et que le CROS n'administre pas le comité de pilotage de l'ANS. Il précise que le CROS ne représente qu'1/6ème du système. Il souhaite faire remonter au CNOSF la proposition du Conseil des présidents et afin que le CNOSF tranche.

Nicolas MARAIS reprend la parole pour préciser que si le CNOSF opte pour une commission d'instruction avec un binôme élu/salarié, nous suivrons cette position mais qu'il n'est pas question de déroger à l'orientation souhaitée par le CNOSF.

Ce sur quoi, Hervé LAINÉ et Alain GOUPY affirment que « c'est clair ».

En conclusion :

- Note du CNOSF : attendue vers le 15 décembre
- Conseil des Présidents le 20 décembre.

3. Situation financière.

Serge CHRISTOPHE présente quelques éléments sur la situation financière du CROS.

Il a été acté le rachat du photocopieur de Caen pour 1,20 €.

Au 30/10, l'estimation du compte de résultat 2023 est de -29000 € qui s'explique par :

- Baisse de la subvention régionale à hauteur de 20000 €.
- Subvention ANS moins élevée que prévu.
- Augmentation mécanique de la masse salariale (+10000 €).

Pour la CRdS, le budget est conforme au prévisionnel.

4. Point d'actualité

Jean-Claude GOSSELIN précise que la Foire de Rouen aura lieu fin mars sur le thème de Venise et l'Italie. Le Lycée professionnel de Neufchâtel a été sollicité pour produire une torche olympique (projet à suivre).

Concernant l'Organisme de formation, Corinne OLIVIER rappelle que nous sommes en troisième année et que nous aurons l'audit de contrôle en février (pré-audit le 13 décembre). Les données chiffrées des formations réalisées ont été transmises aux membres du CA (voir annexe).

Nicolas MARAIS questionne au sujet du projet sport-culture et Aurore JARRY répond que la plaquette est en cours de finition avec 2 tarifications possibles (avec ou sans présence du CROS mais avec l'exposition). Plusieurs collectivités ont exprimé leur intérêt. Sylvie SKAZA souligne l'intérêt du projet constaté lors de la présentation à la résidence d'artistes. Le spectacle dure au moins 1 h.

Dorian PAWUTIAK précise qu'il travaille sur des projets de partenariats avec RAMSTAD, La Poste, SNCF, Décathlon et Danone.

Nicolas MARAIS tient à dire que depuis que Gilles ERB a pris le poste de relation avec les territoires, les échanges avec le CNOSF sont bons et l'image du CNOSF s'est améliorée. Il souligne également sa vigilance par rapport aux commissions parlementaires qui viennent de se dérouler et ont surtout permis aux détracteurs du monde fédéral de s'exprimer.

Les membres du C.A. ont décidé de proposer la candidature de Hervé Lainé, au nom du collège des représentants du mouvement sportif à la Conférence des financeurs du sport de Normandie, à un comité restreint chargé d'étudier les dossiers de porteurs de projets déposés auprès de la Fondation du Sport Français, pour une demande de labellisation et/ou une demande de financement.

5. Intervention de Philippe CLEMENT, Président du Mouvement Associatif

Invité exceptionnel du Conseil d'administration, Philippe CLEMENT, président du Mouvement Associatif de Normandie présente son association. (voir document en annexe).

A 20h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire Général
Jean MESNILDREY
